




EN BREF, boire l'eau du robinet permet de :

-  ✓ Diminuer de 10 kg par personne et par an le poids de sa poubelle (la consommation d'eau en bouteille représente de l'ordre de 10 à 20 millions de m³ de déchets par an au niveau national, soit 2 à 3 m³ de déchets pour une famille¹).
-  ✓ Économiser des ressources naturelles liées à la production des emballages.
-  ✓ Faire des économies substantielles : l'eau du robinet coûte 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille. Sur une année, avec une consommation de 1,5 l par jour cela peut représenter plus de 200 € par personne².

Mise en œuvre du geste

- Disposer d'une carafe.

Facteurs de succès

- Il s'agit a priori d'un geste simple, pourtant il existe de nombreux freins à sa mise en œuvre. Commencez par identifier les raisons pour lesquelles vous consommez de l'eau en bouteille plutôt que de l'eau du robinet ? Mauvais goût ? Peur des pollutions ?
- Renseignez-vous auprès de votre Mairie sur la qualité de l'eau de votre réseau.

Trucs et astuces

- Il faut savoir que l'eau du robinet est le produit alimentaire le plus surveillé³. Elle est extrêmement contrôlée, qu'il s'agisse des bactéries, du pH, des minéraux, de la température, des virus ou encore des polluants. Votre mairie tient à votre disposition le résultat des analyses réalisées régulièrement sur l'eau distribuée par le réseau.
- Si le goût vous gêne, il est conseillé de laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer et de la laisser s'aérer un peu dans une carafe, de préférence au frais, elle perdra ainsi son goût. Vous pouvez également vous équiper d'une carafe filtrante.
- Si vos canalisations sont en plomb, laissez couler quelques instants l'eau avant de la consommer en début de journée (l'eau a stagné dans les tuyaux toute la nuit et a pu ainsi se charger un peu en plomb). Mais rassurez-vous, l'eau distribuée ne contient que très peu de plomb (5 microgrammes est un chiffre courant⁴).
- En voyage, pensez à remplir préalablement et à utiliser une gourde, ce qui vous évitera d'acheter de petites bouteilles, souvent vendues au prix fort.
- Votre mairie tient à votre disposition le résultat des analyses réalisées régulièrement sur l'eau distribuée par le réseau.

Pour en savoir plus : <http://www.reduisonsnosdechets.fr>

¹ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/Robinet.pdf>

² <http://www.mce-info.org/eau/page33.php>

³ Fiche ministérielle « Choisir l'eau du robinet » : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/Robinet.pdf>

⁴ *Idem.*